Nations Unies A/56/1032–S/2002/986

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
5 septembre 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 166 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

Lettre datée du 5 septembre 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens par la présente à appeler votre attention sur les derniers incidents qui ont compromis la paix et la sécurité le long de la Ligne bleue.

Le 29 août, peu avant 18 heures (heure locale), des terroristes du Hezbollah ont tiré des obus antichar et des obus de mortier sur deux positions israéliennes de la région du Mont Dov situées du côté israélien de la Ligne bleue. Trois soldats israéliens ont été blessés au cours de cette attaque; l'un d'entre eux, Ophir Mishal, un sergent-chef âgé de 20 ans, n'a pas survécu à ses blessures. Les jours suivants, le Hezbollah a continué de lancer des attaques transfrontières contre des avions israéliens, en tirant des missiles qui sont tombés sur des villes et villages du nord d'Israël ou à proximité, semant la panique dans la population civile.

Ces attaques non provoquées et illégales sur notre frontière nord, qui font peser une lourde menace sur la paix et la sécurité internationales, réclament d'urgence l'attention, ainsi que nous l'avons signalé dans nos lettres datées des 10 avril 2002 (A/56/913-S/2002/374), 3 avril 2002 (A/56/889-S/2002/348), 2 avril 2002 (A/56/898-S/2002/345), 21 mars 2002 (A/56/884-S/2002/301), 24 janvier 2002 (A/56/793-S/2002/115), 17 janvier 2002 (A/56/778-S/2002/79), 24 octobre 2001 (A/56/507-S/2001/1012), 5 octobre 2001 (A/56/443-S/2001/942), 6 juillet 2001 (A/56/161-S/2001/673), 16 avril 2001 (S/2001/367), 16 février 2001 (A/55/792-S/2001/142), 6 février 2001 (A/55/767-S/2001/111), 26 novembre 2000 (S/2000/1121), 23 octobre 2000 (S/2000/1011), 19 octobre 2000 (S/2000/1002) et 7 octobre 2000 (S/2000/969).

Israël tient le Gouvernement libanais directement responsable de cette dernière agression en violation de la Ligne bleue. Le Liban continue de ne pas respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international et des résolutions 425 (1978), 426 (1978), 1310 (2000), 1337 (2001), 1365 (2001), 1391 (2002) et 1428 (2002), dans lesquelles le Conseil lance un appel pour que soient rétablies la paix et la sécurité internationales et prie le Gouvernement libanais de veiller à ce que son autorité soit effectivement rétablie dans la région. Le Gouvernement libanais a

02-58040 (F) 060902 090902

également enfreint la résolution 1373 (2001) et les principes reconnus du droit international qui engagent explicitement tous les États à s'abstenir d'apporter quelque forme d'appui que ce soit, actif ou passif, aux entités ou personnes impliquées dans des actes de terrorisme, et de veiller à ce que leur territoire ne serve pas de base à des attaques transfrontières.

Le Hezbollah, organisation qui s'est fait connaître dans le monde entier pour les nombreux actes de terrorisme qu'elle a commis, est également soutenu par les Gouvernements syrien et iranien, qui ont tous deux leur part de responsabilité dans ses activités illégales au Sud-Liban et l'instabilité persistante de la région. Le Liban, la Syrie et l'Iran fournissent au Hezbollah le soutien politique et logistique dont il a besoin pour perpétrer des attaques comparables à celles décrites plus haut, ce qui constitue une violation de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

Face à ces attaques, Israël, soucieux d'éviter toute dégradation de la situation, fait preuve de la plus grande modération. Tout en se réservant le droit de se défendre, Israël épuise toutes les options politiques et diplomatiques qui s'offrent à lui pour mettre fin aux hostilités dans la région de manière pacifique, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Les attaques du Hezbollah et les déclarations bellicistes de ses dirigeants montrent bien que cette organisation n'a que faire des souhaits de la communauté internationale et veut une confrontation à l'échelle régionale. Israël en appelle de nouveau à la communauté internationale et au Conseil de sécurité pour qu'ils exercent des pressions sur les gouvernements qui soutiennent et encouragent les activités du Hezbollah et empêchent toute escalade de la violence dans la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Yehuda **Lancry**